

Sur le fond, on devient spectateur de ce que l'on voit et non plus participant.

La question de l'enregistrement des images se pose parfois. Le risque est de passer d'une liturgie à laquelle les personnes sont invitées à participer, à un spectacle que l'on regarde.

Le rituel des funérailles a pour but d'aider à regarder l'avenir. Regarder le film serait revenir en arrière. Quant au contenu, est-il bien de filmer des scènes de douleur ?

Sur la forme, la participation se fait sur le moment de la célébration, et non après.

Deux situations se présentent :

- La vidéo est un moyen de garder un souvenir. C'est le désir d'évoquer une présence qui ne peut plus être semblable au passé, et l'évocation d'un moment où l'absence est signifiée dans une célébration. Cela peut être morbide, déstabilisant pour tout le monde, et empêcher le deuil de s'accomplir.
- La vidéo permet de faire participer des personnes éloignées qui n'ont pas pu venir (membres de la famille, enfants en particulier). Dans ce cas, il est nécessaire de bien voir avec la famille, au moment de l'acceptation du « film à envoyer », le sens de la démarche et comment témoigner de l'espérance chrétienne à ceux qui n'ont pu être présents.

Dans le premier cas, il ne faudrait donner aucune autorisation. Dans le second cas, la vidéo pourrait être acceptée sous conditions.

Dans tous les cas, il semblerait plus indiqué de tendre vers la négative. La question de l'usage des vidéos est liée au problème pastoral. Le discernement n'est pas facile, mais il doit être accompli avec la famille. En dehors d'une demande préalable à la célébration, il semble qu'il ne faille jamais l'accepter.

## Funérailles et liturgie de la Parole

### *De l'importance des textes bibliques*

« En toute célébration pour les défunts, aux funérailles elles-mêmes ou en dehors, on accorde dans le rite une grande importance aux lectures de la Parole de Dieu. Ce sont elles en effet qui proclament le mystère pascal, qui entretiennent l'espérance de se retrouver dans le Royaume de Dieu, qui enseignent l'attachement envers les défunts et la prière que l'on doit faire pour eux, et qui exhortent d'une façon générale au témoignage que doit donner la vie chrétienne » (RF 88, DEC 11).

### *Leur rôle*

Dans la ligne de ce que le concile Vatican II a souhaité pour les célébrations liturgiques, il est prévu des textes bibliques dans chaque célébration des funérailles. C'est une volonté d'éclairer chaque célébration par la parole que Dieu nous adresse à ce moment de la vie. On manifeste ainsi, par la proclamation de ces textes, que Dieu est présent aux personnes en deuil.

La Parole de Dieu proclamée et entendue au cours de la liturgie des funérailles permet, avec l'homélie du célébrant ou le commentaire des textes bibliques par le laïc officiant, de dire ou de rappeler à l'assemblée la foi de l'Église. Elle est message pour aujourd'hui, nourriture pour notre foi, annonce de la résurrection.

La mort est elle-même une rencontre avec Dieu ; c'est pourquoi on ne peut omettre les textes bibliques ni les remplacer par un autre texte, si beau soit-il, car seuls les textes bibliques nous font entrer sacramentellement dans le mystère de Dieu tout autant que dans notre propre mystère.

Les autres textes, en fonction de leur nature, peuvent trouver leur place à un autre moment, soit au début de la célébration, soit au moment du dernier adieu.

### *Leur contenu*

Comme toute célébration liturgique, la célébration des funérailles est proclamation du mystère pascal. Les textes bibliques permettent cette proclamation. Le lectionnaire, dans sa richesse de propositions, aborde bien des sujets de notre vie humaine :

- des textes prennent en compte la mort sous son aspect dramatique, révoltant,
- d'autres encore annoncent le salut en Jésus mort et ressuscité,
- d'autres expriment une espérance pour les fidèles de se retrouver dans le royaume (Jean 14, « dans la maison de mon Père, beaucoup peuvent trouver leur demeure »),
- d'autres textes vont présenter la relation qui peut exister entre le Christ et le défunt, en reprenant des épisodes de la vie de Jésus (Luc 23, « aujourd'hui tu seras avec moi... ») ou (Jean 11).
- certains vont parler de « l'espérance d'un monde nouveau » (Romains 8),
- d'autres enfin indiquent des manières de vivre qui conduisent au Royaume (la foi, le don de soi, l'attitude de veille, le pardon..., Matthieu 25),
- d'autres enseignent aussi l'attachement envers les défunts et la prière que l'on doit faire pour eux. Le plus éclairant est sans doute

2 Macchabées 12, dans lequel il est rappelé qu'il est bon de prier pour les morts.

Les textes bibliques peuvent apparaître décalés culturellement, voire incompréhensibles. Certains les remplacent par des textes non bibliques. Il en découle une perte : on n'annonce plus que ce qui est à la mesure de soi-même. Or la résurrection est au-delà de cette mesure !

#### *Leur proposition et leur but*

Après avoir rencontré la famille, avoir parlé avec elle du défunt, une des participations demandées à la famille est de choisir un texte biblique. Lorsque la famille a participé au choix des textes, les écouter et les accueillir en présence de leur défunt leur donne une autre résonance. Pour les autres participants, c'est l'occasion d'entendre un message d'espérance donné par l'Église au travers des textes du livre de la Bible.

Les funérailles sont pour tous, croyants ou non, une rencontre avec le Seigneur, non pas un Seigneur que l'on se crée à sa propre image, mais un Seigneur qui se révèle proche de nous.

D'où l'importance donnée à sa Parole

- par une lecture bien faite et audible pour en favoriser l'écoute
- par la position du lecteur (dans l'espace de célébration)
- par le support (un beau livre est toujours plus significatif qu'une feuille volante photocopiée), et ce d'autant plus que l'on rencontre aujourd'hui fréquemment des assemblées qui ne connaissent que très peu ou pas du tout la Bible.

Il est important de voir comment présenter cette Parole en lien avec l'Eucharistie, selon que celle-ci est célébrée dans les jours qui suivent ou immédiatement en présence du corps.

#### **La famille doit-elle choisir l'ensemble des textes ?**

##### **Comment accompagner le choix ?**

Ce qui est dit de l'importance de la Parole de Dieu et de son contenu (voir p. 36-38) doit guider la préparation de la célébration.

#### *Les enjeux*

Il est important de connaître la situation psychologique de la famille qui vient préparer la célébration des funérailles. Selon qu'elle se trouve dans un état de détresse, voire de révolte, dans un état de peine silencieuse ou d'abandon au Seigneur par une foi vivante, ou qu'elle se trouve peu ou pas croyante, la proposition des textes bibliques et la façon de les leur proposer demandent à être faites différemment.

De plus en plus souvent également, les familles reçues sont peu ou pas catéchisées et ne connaissent pas la Bible. Attendre d'elles qu'elles choisissent seules les lectures bibliques, en particulier dans le lection-

naire des funérailles, paraît irréaliste. Certes, il est bien que les familles découvrent les textes bibliques. Mais, spontanément, elles recherchent ce qui ressemble à la personnalité du défunt et risquent de ne s'intéresser qu'aux textes porteurs de « morale » (« aimons-nous les uns les autres »). Si ces textes sont retenus, le responsable de la célébration a pour mission de les relier au mystère du Christ, sans quoi ils restent de la morale ! Elles risquent aussi de retenir un texte pour une raison extérieure (par exemple, une famille choisit le texte de Matthieu 25, 31-46 sur le jugement car le défunt aimait les boucs et les chèvres !)

Il existe aussi des situations où les familles n'ont pas un rapport aisé à la lecture, quand il n'y a pas d'analphabétisme. Il y a donc un réel danger à choisir ce qui correspond à l'émotion du moment et non ce qui correspond à la foi célébrée. Pourtant, il est du souci pastoral de sauvegarder les deux : faire œuvre de compassion et annoncer l'espérance de la résurrection.

### *Le choix*

Il faut donc aider la famille à choisir. Une écoute attentive des personnes reçues et une connaissance des textes retenus par le lectionnaire peuvent permettre à ceux qui accueillent de proposer quelques textes qui leur semblent appropriés.

Une présentation rapide, la lecture de quelques extraits favorisent une réaction des membres de la famille, touchés favorablement par certains aspects, ou, au contraire, hostiles à certains mots ou à certaines images. Cet échange conduit à un choix qui n'est pas imposé de l'extérieur mais effectué avec la famille.

La Parole choisie sera plus facile à entendre lors de la célébration, l'attention plus grande. De plus, l'échange avec la famille, lorsqu'elle communique sa préférence, permet de mieux comprendre ses convictions, ses difficultés, ses critères de choix. Tous ces éléments sont des apports précieux pour préparer en particulier un commentaire de la Parole qui aura plus de chance d'atteindre et d'accompagner ensuite l'assemblée et plus spécialement la famille.

Cela suppose que les membres des équipes funérailles connaissent vraiment bien le lectionnaire (il serait opportun qu'ils puissent en avoir un à disposition !) pour penser rapidement à tel ou tel texte.

### *Qui va proclamer la Parole ?*

La Parole est proclamée par un membre de l'assemblée, de l'équipe funérailles ou même de la famille si celle-ci le souhaite et si l'émotion,

la non-formation à la lecture en public ne constituent pas un handicap, car la Parole de Dieu est un des éléments essentiels de la célébration. Ne pas entendre, ne pas comprendre un texte peuvent conduire à une mauvaise réception du message d'espérance et de vie que la célébration des funérailles veut donner.

### Les laïcs peuvent-ils commenter la Parole ?

« Les laïcs peuvent être admis à prêcher dans une église ou un oratoire si le besoin le requiert en certaines circonstances ou si l'utilité le suggère dans des cas particuliers, selon les dispositions de la Conférence des évêques et restant sauf le canon 767, § 1. » (Can. 766, *Code de droit canonique*<sup>2</sup>.)

« Pour la France, la conférence de évêques a décidé que les laïcs admis à prêcher devront avoir reçu la préparation nécessaire à l'exercice de cette charge. En outre, ils devront être désignés par l'Ordinaire pour une durée maximale de trois ans renouvelables<sup>3</sup>. »

Ainsi, s'il s'agit de discipline, le droit canonique répond affirmativement, les laïcs peuvent commenter la Parole, mais s'il s'agit d'aptitude, la Conférence des évêques de France demande que les personnes concernées soient formées.

Nul ne s'étonne que des prêtres disent la foi. En revanche, beaucoup s'étonnent que les mots de la foi se trouvent dans la bouche de « gens comme nous ». Bien souvent, ceux qui débutent et n'ont pas encore beaucoup d'expérience veulent dire trop de choses, et ils ont tendance à réciter un peu le catéchisme. Ils doivent donc travailler la simplicité des énoncés et les techniques pour communiquer de façon personnelle. Leur parole, reçue comme parole de croyants, touchera davantage ceux qui l'entendront. C'est pourquoi il faut donner aux laïcs une formation :

- à la parole en public, car il ne suffit pas de savoir parler à un groupe restreint. Dès que l'on passe au niveau d'un grand groupe, et c'est souvent le cas pour les funérailles, il y a des techniques de communications qu'il faut connaître...

2. Can. 767, § 1 : « Parmi les formes de prédication, l'homélie, qui fait partie de la liturgie elle-même et est réservée au prêtre ou au diacre, tient une place éminente ; au cours de l'année liturgique, les mystères de la foi et les règles de la vie chrétienne y seront exposés à partir du texte sacré » *Code de droit canonique annoté*, Éditions du Cerf-Tardy, 1989, p. 454.

3. *Bulletin de la Conférence des évêques de France*, n° 10, février 1986, p. 450. *Recognitio* par décret de la Congrégation romaine pour les évêques, le 23 décembre 1985.

- à une théologie éclairée sur les points touchant les funérailles : la Résurrection, la Prière pour les défunts, le Purgatoire, le Ciel, l'Enfer...
- à une anthropologie chrétienne : l'âme, le corps, les étapes de la vie, la mort...
- à l'aptitude à développer un commentaire, sans vouloir tout dire, sans être moralisant, pour être « témoin » plus qu'« enseignant ». Il ne revient pas nécessairement au laïc qui conduit les funérailles d'assurer le commentaire de la Parole.
- Les laïcs doivent savoir prendre un certain recul vis-à-vis des situations. (Il n'est pas sûr que saint Paul disant qu'il faut pleurer avec ceux qui pleurent demande à ce qu'on verse des larmes !)
- Il est également indispensable que l'équipe funérailles accepte et fasse une relecture de cette Parole prononcée par l'un des leurs. C'est ainsi que chacun pourra progresser et se mettre toujours davantage, sous la mouvance de l'Esprit, au service de la compassion.

### Conseils pour le commentaire des textes bibliques

Marcel TISSIER, « L'homélie aux funérailles », *LMD* 101, 1970, p. 119-126.  
Xavier DURAND, « Prédication de laïcs aux funérailles », *LMD* 227, 2001, p. 137-146.

« Nos morts attendent la résurrection. C'est bien la proclamation de notre foi.

Mais alors, où sont-ils ? Loin de nous ? Près de Dieu ? Que font-ils ? Ils dorment ? Ils souffrent ? Ils prient ? Ils interviennent ? Que leur est-il arrivé ? Dieu les a arrachés à notre affection ? Dieu les a appelés ? Peut-on faire quelque chose pour eux ? Nous entend-ils ? Peuvent-ils nous aider ? Et quand on prie pour eux, qu'est-ce que ça leur fait ?<sup>4</sup> »

Ces questions, plus ou moins formulées, sont présentes à l'esprit des participants aux funérailles. La Parole de Dieu que nous proclamons exprime notamment la présence aimante de Dieu auprès des défunts, mais aussi auprès de ceux qui vivent la séparation d'avec un être cher. D'où l'importance d'un bon commentaire des textes choisis.

4. Mgr NOYER, *Pastorale des Funérailles*, CNPL, *Guides Célébrer* 11, p. 85-86.

### *Savoir commenter le texte biblique*

- en partant de son contenu. Le texte n'est pas un prétexte à une parole exprimée pour cette circonstance mais, au contraire, la source de la vérité de cette parole. Il est donc important de se baser sur cette Parole de Dieu pour annoncer son projet d'amour sur tout homme ;
- en le transposant pour la situation concrète vécue dans le moment présent. Tout texte doit être adapté à ceux qui l'entendent. C'est la condition *sine qua non* pour qu'il soit reçu et intériorisé ;
- en faisant le lien avec le défunt (pour un appel à la miséricorde divine, une action de grâce, un témoignage, etc.). Il faut veiller à éviter tout panégyrique, car ce n'est pas ce que nous avons fait qui nous sauve, mais la grâce de Dieu à laquelle nous nous sommes ouverts ;
- en invitant à un acte de foi et d'espérance. Ces deux vertus sont pour ceux qui souffrent, source d'apaisement et de réconfort par la confiance qu'elles mettent dans le cœur de chacun ;
- en suscitant une prière, ou un désir de prière. C'est l'occasion de parler de l'Eucharistie qui est ou sera célébrée pour le défunt, et d'inviter les participants aux funérailles à se retrouver pour cette prière.

Il convient d'être attentif à ce que la Parole de Dieu proclamée en cette circonstance ne soit pas perçue comme une parole de jugement, voire de condamnation, mais comme la Parole de celui qui est plus grand que nos péchés et « plus grand que notre cœur » comme le dit saint Jean.

Dans ce commentaire des textes bibliques, notre langage doit être simple, éloigné du « jargon ecclésiastique » qu'il faut souvent traduire pour les non-initiés. On veillera à la forme : ne pas vouloir tout dire, mais expliciter une seule idée que l'assemblée pourra retenir.

Le commentaire doit se rapporter à Jésus-Christ, mort et ressuscité, dans sa relation avec les hommes, en particulier avec ceux qui sont présents à la célébration.

### **Le dernier adieu**

Après nous être laissés rassembler par le Christ ressuscité et réconfortés par sa Parole, après nous être tournés vers Dieu pour le louer et lui rendre grâce, nous voici invités à lui remettre, dans une totale confiance, celui que nous aimons.

C'est un moment délicat de la célébration parce que c'est celui de l'ultime séparation d'avec ceux qui l'ont connu : famille, amis, voisins, collègues de travail, communauté paroissiale...